

renseignements en très grands détails, lesquels seront contenus cependant comme par le passé dans les rapports publiés par la Branche des Statistiques Financières du Bureau.

Le tableau 42 donne une nouvelle analyse de la dette municipale, tant directe qu'indirecte, y compris le fonds d'amortissement. Cette analyse a été préparée d'après les mêmes principes que l'analyse de la dette fédérale et de la dette provinciale donnée aux tableaux 30 et 39 respectivement, et fait partie de la tabulation sur la dette publique globale du Canada en général, indiquée au tableau 1.

Il est prévu que cette série sera développée et continuée d'année en année en regard des totaux des années antérieures, établissant par là une série de tableaux statistiques très importante et très utile dont l'objet est d'indiquer au cours des années à venir les tendances relatives de la dette municipale.

**Dette obligataire.**—Comme les autres organismes administratifs du Canada, les municipalités de la majeure partie du pays ont emprunté plutôt librement durant la période de prospérité de 1900-12 et de nouveau de 1920 à 1930. Depuis 1933, toutefois, la tendance a été à la hausse en raison principalement de la contraction des années de dépression à la suite de périodes de prospérité injustifiée. En raison de la situation née de la guerre, cette situation persiste sur le marché des obligations municipales, les dépenses capitales étant limitées aux services essentiels relatifs à la santé et au bien-être des populations locales afin de laisser les ressources financières du pays à la disposition du Trésor fédéral pour ses besoins de guerre. La période d'après-guerre, avec ses demandes de services nouveaux et augmentés, déterminera à n'en pas douter plusieurs changements dans cette situation.

Il est à peu près impossible d'obtenir présentement des chiffres entièrement comparables et exacts sur la dette obligataire des municipalités. Ceci tient en majeure partie du fait que, dans certaines provinces, les municipalités s'occupent de tout leur financement capital y compris celui des autorités scolaires locales, tandis que dans d'autres les autorités scolaires sont indépendantes des autorités municipales et voient elles-mêmes à leur financement: dans certaines provinces, il existe une combinaison de ces deux systèmes. Il convient d'ajouter à ceci la variation dans les années fiscales des municipalités aussi bien que des autorités scolaires. Les chiffres de 1940 dans le tableau 42 renferment tous les faits connus qu'il est possible d'obtenir des sources existantes, mais les données sont encore incomplètes comme on le verra d'après le texte ci-dessous, lequel indique en outre dans une certaine mesure d'autres contradictions et incompatibilités d'un caractère pertinent. Un grand nombre de ces défauts, sinon tous, disparaîtront lorsque le nouveau plan, dont il a été question plus haut, entrera en vigueur.

Un tableau à la p. 805 de l'Annuaire de 1941 donne la dette obligataire des municipalités de 1919 à 1938. Comme il existe maintenant des chiffres plus exacts et plus détaillés, cette série statistique est discontinuée et remplacée par une nouvelle disposition dans le tableau 42. Dans le nouveau tableau, les chiffres sur la dette obligataire n'ont d'autre objet que de représenter le principal non échu. Le principal en souffrance, par défaut ou impayé en raison de sa non-présentation, est compris dans les exigibilités et autres passifs. Il est impossible de vérifier si cela est un exposé véridique des faits dans tous les cas, parce que certains rapports n'indiquent pas la méthode exacte de mise en tableau. Dans certains cas où le principal